

Nom Prénom
AESH
Etablissement / école / PIAL

directeur école/chef de PIAL/chef d'établissement)

Madame la Rectrice
Rectorat de l'académie de Dijon
s/s couvert de (selon votre situation :
2 G rue du Général Delaborde
21000 DIJON

Ville, le date

Objet : application de la circulaire du 6 juin 2019 et du guide national des accompagnants des élèves en situation de handicap.

Madame la Rectrice,

Par la présente, je demande l'application de la circulaire n°1019-090 du 5 juin 2019 concernant

- **Le respect du mode de calcul de mon temps d'accompagnement et des heures connexes** tel que stipulé au point 3.4 du cadre de gestion.

24 h d'accompagnement devant élève pour un contrat de 41 semaines = une quotité travaillée et payée de 62% tel que défini dans le guide national des accompagnants des élèves en situation de handicap en juin 2020. La liberté de L'organisation des heures connexes liées à mes missions d'AESH

- **L'attribution des 14 heures de fractionnement dues** au titre des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, sous forme de jours de congé.
- **Le réexamen triennal de la rémunération** prévu au point 2.6.2 du cadre de gestion des AESH. En effet, je suis AESH depuis le **date** et toujours rémunéré.e à l'échelon plancher.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous pourrez porter à cette demande, je vous prie d'agréer, madame la Rectrice, mes sincères salutations.

signature